

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire du Covid-19, les déclarations d'embauche de plus d'un mois enregistrent en mars 2020 une baisse mensuelle historique de 22,6 %. Compte tenu d'une progression de 4,7 % en janvier, suivie d'une légère baisse de 0,5 % en février, les déclarations d'embauche de plus d'un mois se contractent de 5,6 % au premier trimestre 2020 (après - 1,8 % au trimestre précédent). Les embauches en CDD de plus d'un mois diminuent de 7,4 % (après - 1,4 %). Celles en CDI affichent une baisse plus mesurée : - 3,7 % (après - 2,2 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois accusent un recul de 5,8 % (après + 1,3 %) : - 7,5 % pour les CDD de plus d'un mois et 4,0 % pour les CDI.

Les embauches en TPE affichent ce trimestre une diminution de 4,6 % (après - 1,1 % le trimestre précédent). Celles des entreprises de 20 salariés ou plus reculent plus fortement : - 6,3% après - 2,2 %.

Au premier trimestre 2020, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois se contracte dans les trois grands secteurs : dans le tertiaire (- 5,8 %), dans le BTP (- 5,0 %) et dans l'industrie (- 3,4 %). Sur un an, la baisse s'établit à - 5,6 % dans la construction, - 5,5 % dans le tertiaire et - 7,0 % dans l'industrie.

Sur un an, les embauches de plus d'un mois diminuent dans toutes les régions, à l'exception de l'Auvergne (+ 0,1 %). Le recul est particulièrement fort en Île-de-France (- 9,0 %) et en Normandie (- 6,6 %). A contrario, les régions Champagne-Ardenne (- 1,0 %), Poitou-Charentes (- 1,5 %) et Alsace (- 1,7 %) enregistrent des baisses inférieures à 2 % sur un an.

AU PREMIER TRIMESTRE 2020, LES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS PÂTISSENT D'UN MOIS DE MARS MARQUÉ PAR LA CRISE DU COVID-19

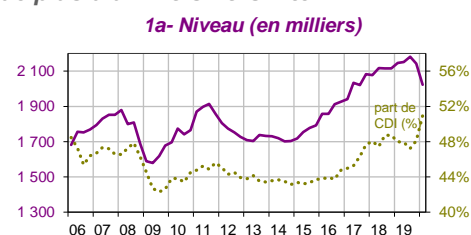
Au premier trimestre 2020, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ recule de 5,6 % après une baisse modérée au trimestre précédent (- 1,8 %). Il s'établit ainsi à 2,02 millions de déclarations (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette évolution s'explique par la baisse mensuelle de 22,6 % enregistrée en mars en lien avec la crise du Covid-19 (cf. Baromètre économique n°115). Les évolutions de janvier et février s'établissent quant à elles respectivement à + 4,7 % et - 0,5 %.

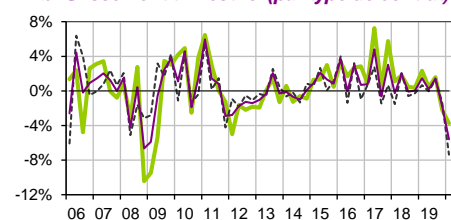
La baisse concerne les embauches en CDD de plus d'un mois (- 7,4 %, après - 1,4 % au quatrième trimestre 2019) et, dans une moindre mesure, celles en CDI (- 3,7 %, après - 2,2 %, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois enregistrent un recul plus marqué : - 9,2 %, après - 0,7 % au trimestre précédent. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim diminue de 8,0 % au premier trimestre 2020.

Sur un an, le nombre d'embauches de plus d'un mois diminue sensiblement au premier trimestre 2020 (- 5,8 %, après + 1,3 %). La baisse est de 7,5 % (après + 0,5 %) pour les CDD de plus d'un mois et de 4,0 % (après + 2,1 %) pour les CDI (graphique 1c et

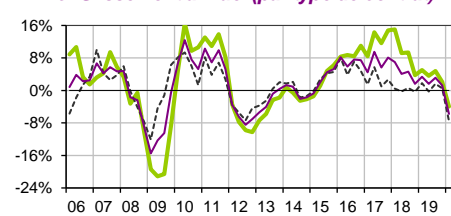
Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



1b- Glissement trimestriel (par type de contrat)



1c- Glissement annuel (par type de contrat)



— CDI - - - - CDD de plus d'un mois — Total

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation * des déclarations d'embauche hors intérim au cours du premier trimestre 2020 (données CVS-CJO)

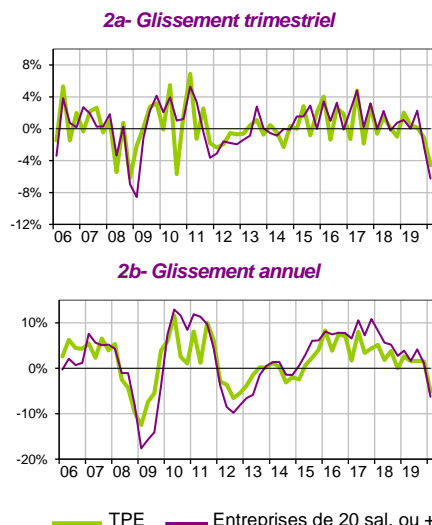
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	818	1 205	2 023	- 4,6	- 6,3	- 5,6
dont CDD de plus d'un mois	388	623	1 011	- 6,1	- 8,2	- 7,4
dont CDI	429	582	1 012	- 3,2	- 4,1	- 3,7
CDD de moins d'un mois	1 151	2 919	4 070	- 10,9	- 8,5	- 9,2
Total des déclarations d'embauche	1 969	4 124	6 092	- 8,4	- 7,9	- 8,0

* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



Source : Acooss – Urssaf

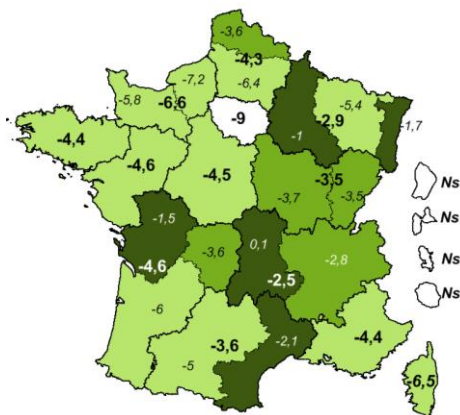
tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois diminuent de 8,6 % sur un an, portant à - 7,7 % l'évolution du total des déclarations d'embauche hors intérim.

La baisse des embauches touche toutes les tranches de taille d'entreprise...

Au premier trimestre 2020, les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent de 4,6 % dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE), après - 1,1 % au trimestre précédent (graphique 2a et tableaux 1 et 3). Cette baisse résulte de la diminution des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (- 6,1 %, après - 1,2 %) et de celles en CDI (- 3,2 %, après - 1,0 %, graphique 2a et tableau 1 et 3). Sur un an, les embauches de plus d'un mois diminuent de 5,1 % dans les TPE.

Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au premier trimestre 2020 (en %)

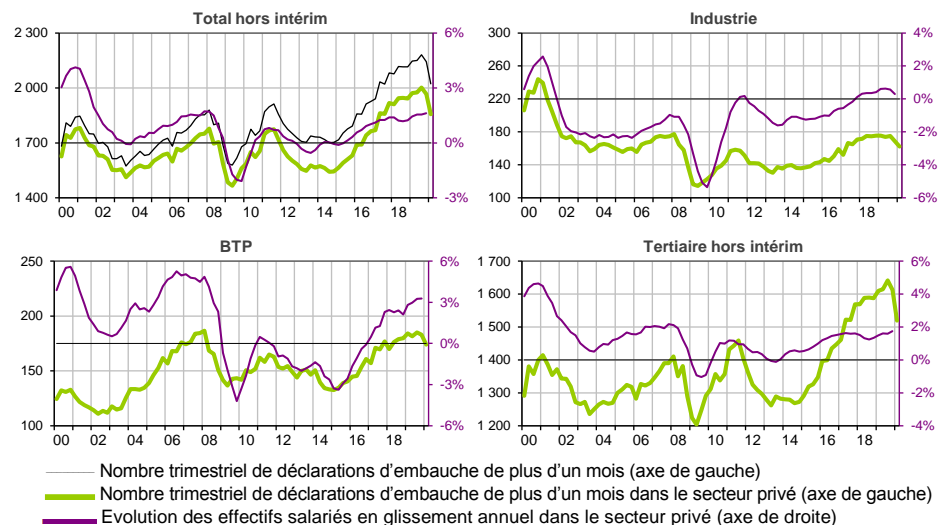
Moyenne France : - 5,8 %



Source : Acooss – Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par secteur (hors intérim)



Source : Acooss – Urssaf

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent plus fortement dans les entreprises de 20 salariés ou plus : - 6,3 % après - 2,2 %. Celles en CDI sont en baisse de 4,1% tandis que celles en CDD de plus d'un mois diminuent de 8,2 %. Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus diminuent de 6,2 % (graphique 2b).

... et les trois grands secteurs d'activité

Au premier trimestre 2020, les déclarations d'embauche de plus d'un mois reculent dans tous les trois grands secteurs d'activité : le tertiaire (- 5,8 % après - 1,8 %, la construction (- 5,0 % après - 1,1 %) et dans l'industrie (- 3,4 % après - 3,6 %, tableau 2).

Sur un an, le nombre des déclarations d'embauche de plus d'un mois dans les trois grands secteurs d'activité diminue de 5,6 % dans la construction, de 5,5 % dans le tertiaire et de 7,0 % dans l'industrie.

La quasi-totalité des régions est concernée par ce recul

Sur un an, les embauches de plus d'un mois diminuent dans presque toutes les régions, à l'exception, de l'Auvergne qui affiche une stabilité (+ 0,1 %). Le recul est particulièrement marqué en Île-de-France (- 9,0 %) et en Normandie (- 6,6 %).

Les régions Champagne-Ardenne (- 1,0 %), Poitou-Charentes (- 1,5 %) et Alsace (- 1,7 %) sont celles qui affichent les baisses les plus modérées sur un an.

Aurélië Thorel
Urssaf Nord - Pas-de Calais

Viviana Zamfir
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres en isolant l'effet de la mise à jour des modèles de CVS-CJO

Ce trimestre, une partie des révisions est imputable au changement annuel du modèle CVS-CJO (encadré 2). Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du quatrième trimestre 2019 a été révisé à la baisse de 1,0 point. Cette révision se décompose en une augmentation de 0,2 point imputable au changement du modèle CVS-CJO et une diminution de 1,2 point au titre de la révision à modèle inchangé.

en points de pourcentage	T3 2019			T4 2019		
	A modèle CVS-CJO inchangé	Effet nouveau modèle CVS-CJO	Total	A modèle CVS-CJO inchangé	Effet nouveau modèle CVS-CJO	Total
DPAE de plus d'un mois	-0,8	0,0	-0,8	-1,2	0,2	-1,0
dont CDD > 1 mois	-0,6	0,2	-0,4	-0,7	0,1	-0,6
dont CDI	-0,8	-0,2	-1,0	-1,5	0,2	-1,3
CDD de moins d'un mois	-0,6	0,0	-0,6	-0,7	0,0	-0,7
Total des DPAE	-0,6	0,0	-0,6	-0,8	0,0	-0,8

Source : Acooss – Urssaf

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2020 T1			
	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1		2020 T1	CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI
AZ Agriculture	- 14,2	- 0,2	+ 21,0	- 4,2	- 0,8	840	1 704	716	3 260
BZ Industries extractives	+ 2,1	- 9,7	- 6,7	+ 8,2	- 6,9	124	315	632	1 070
CA Industries agro-alimentaires	- 1,2	- 0,4	+ 0,7	- 3,5	- 4,3	24 963	31 135	28 540	84 637
CB Habillement, textile et cuir	- 1,3	+ 3,2	- 3,3	- 10,8	- 12,2	2 227	3 376	3 139	8 742
CC Bois et papier	- 0,4	+ 2,6	- 3,0	+ 0,6	- 0,3	2 833	3 538	4 564	10 936
CD Cokéfaction et raffinage	+ 1,2	+ 17,3	- 26,5	+ 28,2	+ 11,8	7	113	113	232
CE Industrie chimique	- 4,3	+ 5,4	- 7,8	- 0,8	- 7,8	800	2 511	2 868	6 179
CF Industrie pharmaceutique	+ 8,7	+ 6,5	- 14,1	+ 6,8	+ 6,2	113	1 223	1 478	2 814
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 2,4	+ 0,1	- 4,1	- 5,3	- 11,3	1 723	3 873	5 271	10 867
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 3,2	- 1,1	- 6,0	- 4,2	- 13,9	1 962	6 130	9 231	17 324
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	- 1,9	+ 1,9	- 8,9	- 4,4	- 13,0	295	1 539	2 792	4 627
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 9,9	+ 6,6	- 9,5	+ 12,4	- 2,3	266	1 455	2 411	4 132
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	- 5,6	+ 2,5	- 10,2	- 4,8	- 17,2	478	2 353	3 722	6 554
CL Fabrication de matériels de transport	+ 0,9	- 2,2	- 6,8	- 0,6	- 8,6	772	3 959	5 787	10 517
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	- 2,1	+ 1,5	- 3,9	- 6,9	- 11,1	3 385	6 907	9 904	20 195
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 0,3	+ 1,1	- 1,2	+ 4,7	+ 4,9	189	1 713	2 500	4 402
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	+ 3,3	- 2,7	+ 1,4	+ 4,9	+ 6,9	5 438	6 131	6 733	18 302
FZ Construction	- 1,3	+ 1,8	- 1,1	- 5,0	- 5,6	20 770	68 372	105 430	194 572
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	- 0,1	+ 3,1	- 1,2	- 5,5	- 3,8	278 363	147 764	173 137	599 264
HZ Transports et entreposage	- 2,3	+ 3,5	- 2,1	- 7,2	- 8,1	95 198	40 625	67 945	203 769
IZ Hébergement et restauration	+ 1,2	+ 0,2	- 0,9	- 10,6	- 10,2	591 136	142 570	160 925	894 631
JA Edition et Audiovisuel	+ 5,4	+ 1,6	- 8,6	- 6,1	- 8,1	305 762	13 297	9 782	328 842
JB Télécommunications	- 2,3	- 2,6	- 3,2	- 0,3	- 8,1	324	2 018	3 355	5 697
JC Activités informatiques	- 2,8	+ 4,3	- 6,3	- 4,0	- 8,8	6 169	6 779	31 179	44 127
KZ Activités financières et d'assurance	- 1,1	+ 1,3	- 2,5	- 4,0	- 6,2	12 999	15 970	24 238	53 208
LZ Activités immobilières	- 2,1	+ 5,1	- 5,1	+ 5,5	+ 3,0	14 555	8 605	14 069	37 228
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 1,0	+ 3,7	- 3,6	- 2,6	- 1,5	51 263	28 858	70 658	150 778
MB Recherche et développement	+ 0,4	- 0,7	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3	1 361	5 370	2 519	9 249
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 1,1	- 1,7	- 9,0	- 2,3	- 11,6	178 634	12 065	12 949	203 648
NZ Activités de services administratifs et de soutien	+ 0,4	+ 1,7	- 1,0	- 6,5	- 5,4	635 212	95 459	91 607	822 278
OZ Administration publique	+ 0,9	+ 2,7	- 1,0	- 1,2	+ 1,4	90 061	97 069	12 573	199 703
PZ Education	- 1,7	+ 0,8	- 3,1	- 7,7	- 11,3	57 384	48 392	12 454	118 230
QA Activités pour la santé humaine	- 1,3	+ 4,1	- 1,3	+ 1,9	+ 3,3	290 700	38 836	27 420	356 955
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 0,7	+ 5,2	- 3,5	+ 0,6	+ 2,8	692 749	88 978	58 613	840 340
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	+ 1,4	- 2,7	- 4,2	- 8,9	- 13,9	579 929	35 754	15 499	631 183
SZ Autres activités de services	+ 0,3	+ 0,7	- 3,2	- 3,6	- 5,7	92 437	42 595	27 940	162 972
Activités diverses et non classées	- 3,5	+ 13,7	- 31,6	+ 3,6	- 22,3	97	209	89	396
TOTAL	+ 0,2	+ 1,4	- 1,8	- 5,6	- 5,8	4 069 551	1 010 926	1 011 959	6 092 435
Industrie	- 1,0	+ 0,9	- 3,6	- 3,4	- 7,0	44 997	75 408	89 205	209 610
Construction	- 1,3	+ 1,8	- 1,1	- 5,0	- 5,6	20 770	68 372	105 430	194 572
Tertiaire	+ 0,4	+ 1,8	- 1,8	- 5,8	- 5,5	4 011 740	867 200	816 574	5 695 514
Privé	+ 0,2	+ 1,3	- 1,8	- 5,6	- 5,8	3 918 297	859 962	997 374	5 775 633
Public	- 0,0	+ 4,2	- 3,9	- 1,6	- 1,6	150 111	154 929	16 383	321 423

s : non significatif

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche		
CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations de plus d'un mois	CDD de plus d'un mois			CDI	Total des déclarations de plus d'un mois			
Niveaux (en milliers)										
T4 2018	4 399	1 086	1 030	2 116	6 514	1 257	414	430	844	2 101
T1 2019	4 451	1 093	1 054	2 147	6 598	1 294	420	441	861	2 156
T2 2019	4 543	1 093	1 058	2 151	6 694	1 312	420	445	865	2 177
T3 2019	4 514	1 106	1 075	2 181	6 695	1 300	418	448	867	2 167
T4 2019	4 481	1 091	1 051	2 143	6 624	1 292	413	444	857	2 149
T1 2020	4 070	1 011	1 012	2 023	6 092	1 151	388	429	818	1 969
Glissements trimestriels (en %)										
T4 2018	-0,6	-0,3	+0,4	+0,0	-0,4	-1,8	-1,2	-0,8	-1,0	-1,5
T1 2019	+1,2	+0,6	+2,3	+1,5	+1,3	+3,0	+1,5	+2,6	+2,0	+2,6
T2 2019	+2,1	-0,0	+0,4	+0,2	+1,5	+1,4	-0,0	+0,9	+0,4	+1,0
T3 2019	-0,7	+1,3	+1,6	+1,4	+0,0	-0,9	-0,4	+0,7	+0,2	-0,5
T4 2019	-0,7	-1,4	-2,2	-1,8	-1,1	-0,7	-1,2	-1,0	-1,1	-0,8
T1 2020	-9,2	-7,4	-3,7	-5,6	-8,0	-10,9	-6,1	-3,2	-4,6	-8,4
Glissements annuels (en %)										
T4 2018	+0,5	-0,4	+3,8	+1,6	+0,9	-0,9	-1,9	+1,9	-0,0	-0,6
T1 2019	-0,2	+1,8	+5,0	+3,4	+1,0	+1,4	+0,6	+4,6	+2,6	+1,9
T2 2019	+3,7	-0,3	+3,6	+1,6	+3,0	+3,0	-1,0	+4,0	+1,5	+2,4
T3 2019	+2,0	+1,6	+4,8	+3,1	+2,4	+1,6	-0,2	+3,4	+1,6	+1,6
T4 2019	+1,9	+0,5	+2,1	+1,3	+1,7	+2,8	-0,2	+3,2	+1,5	+2,3
T1 2020	-8,6	-7,5	-4,0	-5,8	-7,7	-11,1	-7,6	-2,6	-5,1	-8,7

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.** En outre, le comportement déclaratif des entreprises pourrait être affecté par les mesures de confinement liées au Covid-19. A ce stade, la méthode d'estimation des déclarations retardataires n'a pas été modifiée.

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO). Le modèle de dessaisonnalisation est estimé sur les années 2000 à 2019 ; il est **revu une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées pour 5 ans par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF n°0095 du 18/04/2020).

Open.ursaf

Découvrez les données et leurs valorisations sur l'espace open data du portail open.ursaf.fr